

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité er	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le : 28/01/202	22	N° d'enregistrement : F01122P0023
28/01/2022	A TORONO MATERIA DE LA MANDA DEL MANDA DE LA MANDA DEL MANDA DE LA	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON OF THE	101122F0023
	1. Intitulé du pr	ojet	
Construction du Pôle Femmes Enfants Avi	cenne	naveski odrave se Mark Geraldania	emilari sur duptlepenne etniplikë, ish naokolivene në ethinara et atrakatisi
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénon		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Assistance Publique - Hôp	taux Paris	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LUNEL Arnaud  Directeur du Département	Immobilier & Inves	tissements
RCS / SIRET 2 6 7 5 0 0 4	5 2 0 0 0 1 1	Forme juridique	Etablissement Public de Santé
RCS / SIREI 2 0 / 5 0 0 4	3   2   0   0   0   1   1	romejonalque	Transfer of the second
	ez à votre demande l'anı	ovo obligatojro	n°1
			<b>在大型的基础的工程,在1995年</b>
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères ann dimensionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 39. Travaux	Travaux, constructions qui o	réent une surface d nt le terrain d'assiet	de plancher supérieure à 10 000 m² et tte est inférieur à 10 hectares.
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formu		<b>自然保存的证据</b> 自然的现在分词	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent Avant de réaliser le projet, il est prévu la de Répartition des ensembles fonctionnels da	tuels travaux de démolition émolition complète du bâtim ans le PFE:	ent Charles Perraul	It ( crèche et logements personnel).
<ul> <li>R+3: Hospitalisation de Pédiatrie, Consul</li> <li>R+2: Hospitalisation d'Obstétrique (3000 techniques;</li> </ul>	accouchements/an) Consult	ations et HDJ de Gy	ynéco-Obstétrique tertiaire et locaux
• R+1 : une partie du bloc ambulatoire, UA/ Familiale, AMP/BDR/CECOS / Cytogénétiqu • RDC : quelques locaux du bloc général, Sa	ue ; alle de naissance, Néonataloç	gie, Urgences de Gy	
<ul> <li>Obstétrique et Urgences de Pédiatrie, imag</li> <li>Sous-sol: Vestiaires centraux et vestiaires locaux logistiques et locaux techniques.</li> <li>Ce qui représentes une SDPC d'environ 23</li> </ul>	des blocs, Imagerie en coup		liberonnerie,
Une extension en R+4 est envisageable da	ns le gabarit enveloppe poul	un complément de	e surface de 3000 m² au maximum.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction de la nouvelle maternité a pour objectif de répondre aux actuels non-conformités et dysfonctionnements constatés par l'ARS sur le site de Jean-Verdier.

Il permet le regroupement sur le site d'Avicenne des activités de soins nécessitant la présence d'anesthésistes, d'un bloc opératoire de haut niveau, d'un service d'imagerie au sein d'un service d'Urgences pour la mère et l'enfant.

Le projet a trouvé sa place optimale sur la façade nord-ouest du bâtiment Larrey D. Ce dernier intégrant le bloc opératoire général d'Avicenne, qui est récent et de bonne qualité, vient compléter le plateau technique de la maternité et offrir aux parturientes le niveau de sécurité indispensable. Les deux bâtiments seront ainsi fortement connectés et répondront à l'objectif de constituer un plateau technique de haut niveau et attractif pour un CHU avec un Pôle Mère-Enfant renommé. Par ailleurs, le projet a pour objectif d'offrir dans un bâtiment commun une grande qualité de prise en charge pour les patients,

Par ailleurs, le projet a pour objectif d'offrir dans un bâtiment commun une grande qualité de prise en charge pour les patients, une place affirmée pour les accompagnants (en particulier dans les secteurs de pédiatrie) et un environnement de travail à la fois agréable et sécurisant pour les personnels.

L'AP-HP, soucieuse de respecter les qualités patrimoniales du site d'Avicenne, a recherché des principes de composition du site respectant l'ordonnancement de la cour principale tout en affirmant une lisibilité très forte pour le pôle Femmes-Enfants. L'efficacité énergétique des bâtiments est un enjeu important dans les établissements de santé induit conjointement par la volonté de prendre en compte les enjeux environnementaux et de réduire les coûts d'exploitation. Le projet vise une certification haute qualité environnementale.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le mode de dévolution de l'opération est une conception réalisation avec dialogue compétitif en 2 tours qui permettra de sélectionner le titulaire. A ce jour, trois candidats ont été retenus, le processus de compétition est en cours. Les deux tours de dialogue ayant été effectués, les offres finales seront reçues fin janvier 2022 avec une notification du lauréat prévue au 3ème trimestre 2022. Les travaux doivent se dérouler en deux phases :

phase 1: désamiantage, démolition du bâtiment Charles Perrault et préalables techniques d'ici 2023 phase 2 : mise en place des installation de chantier, travaux de construction en infra et superstructure (gros œuvre, façades, étanchéité, corps d'état techniques et secondaires) pour une livraison et une mise en service en 2025.

Comme tous les chantiers de l'AP-HP se déroulant en site en fonctionnement, nos objectifs annoncés dans le profil environnemental visent un chantier propre, rapide et avec des impacts limités aussi bien pour les riverains que pour l'hôpital en activité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera desservi à la fois depuis l'intérieur du site et directement depuis la rue Marcel-Cachin. La grande majorité des patients accéderont au nouveau bâtiment depuis l'accès principal du site. Ils seront accueillis soit au

niveau du hall principal situé au cœur du bâtiment Larrey soit directement au sein du bâtiment Femmes-Enfants.

Les deux flux d'urgences (Femmes et Enfants) accéderont pour les déposes en véhicules (SAMU, Ambulances et véhicules personnels) depuis la rue Marcel-Cachin. Une dépose est prévue à cet effet. Cet accès sert tant en entrée qu'en sortie et ne sera accessible que pour les déposes des urgences dont l'accessibilité patient est un aspect fondamental du projet. Cette hypothèse d'un accès par la rue Marcel-Cachin a été également retenue de manière à éviter d'emboliser la cour principale de l'hôpital, dévolue au fonctionnement nécessaire de l'ensemble du site.

L'ensemble du personnel accède au bâtiment depuis le site et les accès d'ores et déjà disponibles.

Pour ce qui concerne la logistique, le bâtiment est connecté aux galeries souterraines qui irriguent le site pour les flux dont le mode d'acheminement respecte les gabarits disponibles.

Le bâtiment sera également desservi depuis la rue Marcel-Cachin par les véhicules chargés de la logistiques qui pourront déposer des livraisons venant de l'extérieur ou des services centraux du site. Un accès, une voie et une dépose logistique sont prévus à cet effet.

La voie est implantée le long des façades ouest du bâtiment Larrey D et du bâtiment PFE, rue Marcel-Cachin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem Permis de démolir suivi d'une demand	nentale devra être jointe au(x) dossi	-il ete ou sera-t-il soumis ? er(s) d'autorisation(s).
		ion - préciser les unités de mesure utilisées
SDPC max envisagée dans l'hypothèse	deurs caractéristiques	23 000 m <sup>2</sup>
Je se		
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. $\underline{4} \underline{8} \circ \underline{9} \underline{1}' \underline{5} \underline{0}'' \underline{9} 7$ Lat. $\underline{0} \underline{2} \circ \underline{4} \underline{2}' \underline{3} \underline{6}'' \underline{8} 7$
Hôpital Avicenne 125 Rue de Stalingrad, 93000 Bobigny	Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	
	olanoz à votro domando los ans	novos nº 2 à 4
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	ge existant? Oui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Zone de classée en catégorie 3 selon la classification des infrastructures de transports terrestres de Seine Saint Denis (avenue de Stalingrad générant un secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 100m). Les dispositions constructives devront intégrer cet aspect.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Un accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera nécessaire pour la construction du projet. Trois ouvrages du site sont concernés par la protection des monuments historiques :  - Le porche d'entrée ;  - Le bâtiment historique (façades, toitures, hall d'entrée, salle des conseils) ;  - La chapelle funéraire de la morgue.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			PPRN mouvement de terrain
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Un diagnostic a été réalisé. Il conclut en la présence de remblais présentant localement des odeurs de types d'hydrocarbures d'origine inconnue, ainsi que des traces en métaux, HAP et HCT pouvant être associées à la qualité intrinsèque des terres et remblais. Présence de traces en métaux, toluène, éthylbenzène et COHV dans la nappe souterraine dont l'origine est inconnue et pouvant être lié à un impact hors site. Le projet intégrera les analyses et le traitement des terres d'excavation en exutoire adapté.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	to assentance figure of a congration of a cong
D'un site classé ?		X	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Le projet prévoit la démolition des superstructures et infrastructures des bâtiments existants dans l'emprise projet. Les marchés de maitrise d'œuvre pour la démolition de la superstructure comme de l'infrastructure imposent des clauses de revalorisation, un diagnostic des déchets avant démolition avant démolition sera réalisé.  Le programme prévoit le calcul de l'impact carbone du bâtiment avec un niveau d'exigences définies selon le label E+C- « Bâtiments à Energie Positive & Réduction Carbone », le niveau exigé est E3/C1.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Un diagnostic phytosanitaire des arbres à abattre a été effectué. Une compensation sera mise en œuvre conformément aux règles du PLUi. Un diagnostic faune flore a été réalisé en 2021. Les préconisations seront prise en compte dans le projet. Il n'est pas identifié d'enjeux majeur pour la préservation de la biodiversité du site. L'installation d'une palette végétale adaptée aux conditions du milieu est recherché avec l'obtention du label Biodivercity ou Effinature Pass.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Une canalisation gaz à proximité de la parcelle a été identifiée. Des prescriptions d'éloignement sont intégrées au programme conformément aux échanges menés avec GRTgaz et le service des équipements sous pression de la DREAL. Un renforcement de la protection mécanique de la canalisation, sous maitrise d'ouvrage GRTgaz, est à mener. Une convention a été signée entre GRTgaz et les travaux prévisionnels doivent avoir lieu en amont du dépôt de PC.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet se situe dans une zone de risque dissolution de gypse. Des études géotechniques ont été anticipées et des comblements gravitaire / clavage et traitement des terrains décomprimés auront lieu afin de maitriser ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	×	Protection des rayonnements imagerie médicale : activité contrôlée
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'activité du "Pôle Femmes Enfants" sur le site générera une augmentation des flux, notamment lors de l'arrivée et du départ des patients, femmes et enfants, pris en charge dans le PFE. Ces flux seront maintenus sur la façade Ouest du site ou se situeront les activités médicales concernant cette patientelle: consultations, imagerie, interventionnelle, hébergement.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\times$		Phase chantier : charte chantier faibles nuisances selon référentiel HQE sera produit en conception  Une zone de classée en catégorie 3 selon la classification des infrastructures de transports terrestres de Seine Saint Denis

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	Sensibilité des équipements de radiologie
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Rejets d'air liés à la ventilation ( chambres, bureaux,).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Eaux pluviales en séparatif dans réseau de collecte de la Ville selon règles en vigueur. Eaux de ruissellements en voiries intérieures traitées par un séparateur hydrocarbures. Eaux usées et eaux vannes dans le réseau d'assainissement de la Ville selon règles en vigueur, avec réseau séparatif dans le bâtiment.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$		cf ci dessus rejets liquides.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets dangereux générés lors de l'exploitation sont des DASRI, ils seront collectés suivant la même procédure que ceux générés au niveau des autres bâtiments existants : ils sont évacués en filière spécialisé depuis la plateforme déchet existante du site. L'ensemble des autres déchets, y compris non dangereux sont également centralisés au niveau de cette plateforme.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		La préfecture de la région ile de France, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'archéologie, a défini le site d'Avicenne comme faisant partie du périmètre de saisine avec des seuils délimités (Code 802).  I'AP-HP a demandé auprès de la DRAC que soit réalisé un diagnostic d'archéologie préventive, la DRAC a désigné l'INRAP comme opérateur pour réaliser ce diagnostic. Nous échangeons actuellement avec l'INRAP pour programmer le diagnostic préventif.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		$\boxtimes$	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
		el mari		
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet s'inscrit dans des obligations réglementaires fortes (PLUI, ABF..) et dans une certification environnementale HQE notamment sur les questions énergétiques, le chantier à faibles nuisances.

Le niveau E3/C1 doit être labellisé cela limitant la consommation en ressources pour la construction et l'exploitation.

Pour information sont jointes les diagnostics, les échanges menés suivants:

- Annexe 7 Note d'intention
- Annexe 8 Convention avec GRTgaz pour la protection de la canalisation
- Annexe 9 Courrier de réponse DRAC
- Annexe 10 Étude géotechnique G2AVP
- Annexe 11 Extrait de prescriptions du programme technique détaillé : chantier faibles nuisances
- Annexe 12 Étude Faune-Flore

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est un projet d'extension limitée au regard de la surface construite de l'existant (75 100 m²SDPC).

Le projet s'inscrit dans des obligations réglementaires fortes (PLUi, ABF...) et dans une certification environnementale HQE notamment sur les questions énergétiques, de chantier à faibles nuisances. Il a fait l'objet d'un travail croisé avec l'ensemble des partenaires institutionnels notamment l'ABF qui a pu évaluer tous les projets en compétition aux différentes phases du dialogue. Le niveau E3/C1 doit être labellisé cela limitant la consommation en ressources pour la construction et l'exploitation. Ceci conduit à un travail poussé sur les enjeux du site (urbains, historiques...) à même d'assurer la maîtrise des impacts environnementaux du projet.

Aussi, nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

#### 8. Annexes

	B.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\times$
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Annexe 7 Note d'intention
- Annexe 8 Convention avec GRTgaz pour la protection de la canalisation
- Annexe 9 Courrier de réponse DRAC
- Annexe 10 Étude géotechnique G2AVP
- Annexe 11 Extrait de prescriptions du programme technique détaillé : chantier faibles nuisances
- Annexe 12 Étude Faune-Flore

				A
NOIGI	ieme	nt e	CIGI	nature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Paris

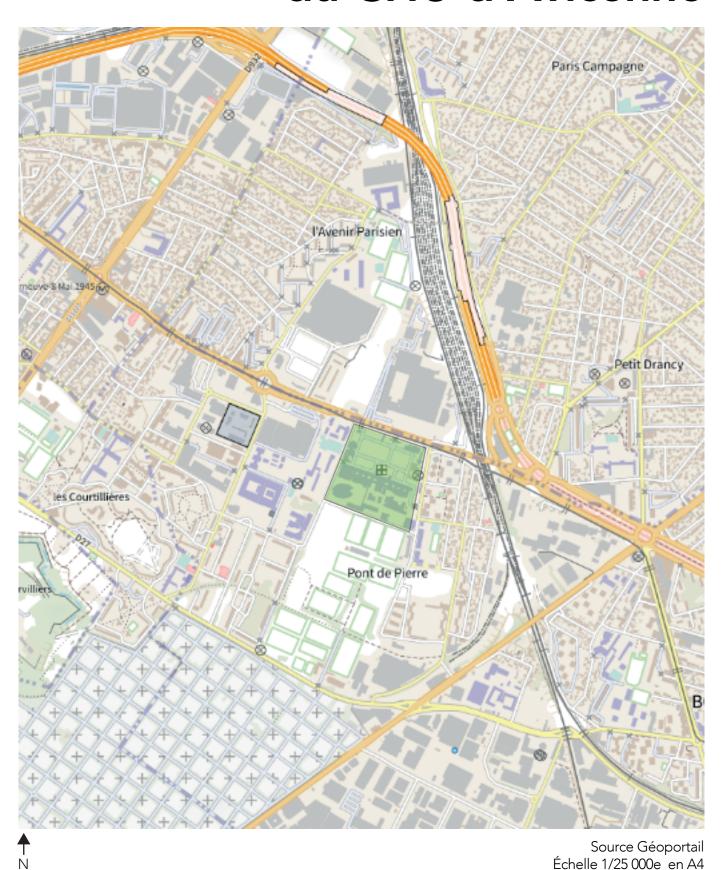
le, 14/01/2022

Signature

**Arnaud LUNEL** 

Arriand LUNEL

# Localisation du site du CHU d'Avicenne



Vues de la situation actuelle

Stalingrad

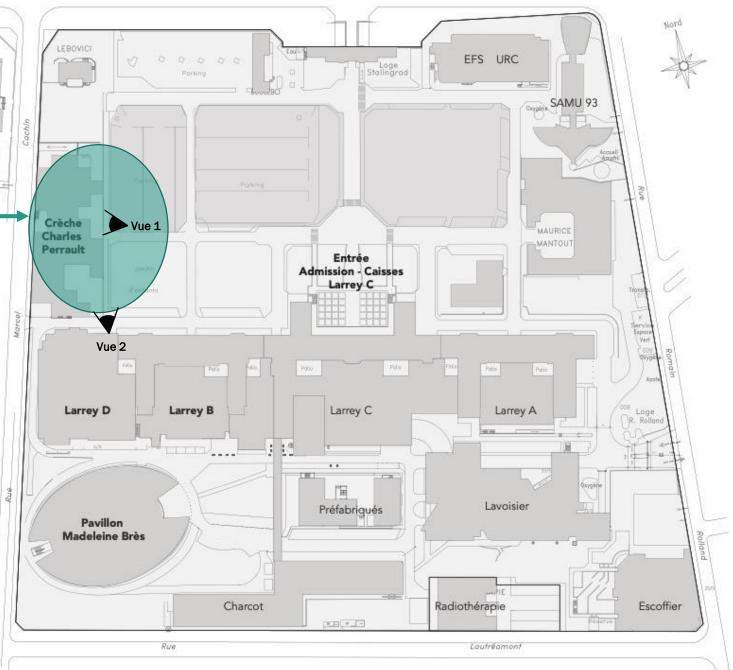
29/04/20



Date de construction 1982 - 1983

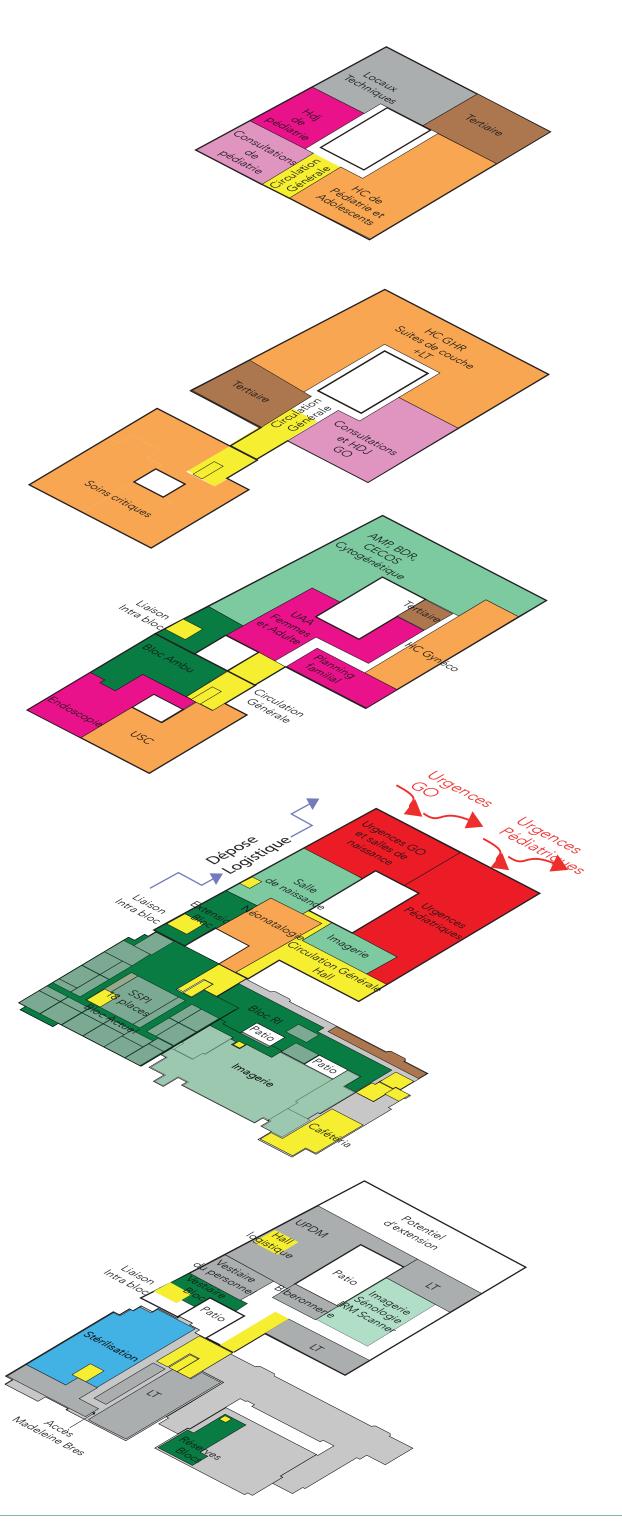






# Emprise sur le site Stalingrad CLAUDE EFS URC MARIE FRANCOISE Oxygen SAMU 93 COLLIERE HUMBERT IFSI 002 **Emprise projet** 8 000 m2 Bâtiment historique Larrey D Larrey B Larrey C Larrey A Préfabriqués Lavoisier Pavillon Madeleine Brès Charcot Radiothérapie Escoffier REPORTED Entrée piétons Entrée piétons 29/04/20 2

# Éclaté fonctionnel PFE + Larrey D



### R+3

Emprises programme: 3 805 m2 SDO

- Hospitalisation conventionnelle de pédiatrie
- Consultations et HDJ de pédiatrie
- Tertiaire
- Locaux techniques

## R+2

Emprises programme: 3 794 m2 SDO

- Hospitalisation conventionnelle GHR et d'Obstétrique,
- CS et HDJ Gynéco-Ostétrique,
- Tertiaire,
- Locaux techniques.

### R+1

Emprises programme: 4 045 m2 SDO

- UAA Femmees et Adultes
- Planning familial,
- Hospitalisation de Gynécologie,
- Bloc Ambu,
- AMP, BDR, CECOS.

## Rdc

Emprises programme: 4 250 m2 SDO

- Bloc opératoire (extension),
- Imagerie d'urgences,
- Urgences pédiatriques,
- Urgences de Gynéco-obstrétriques,
- Salle de naissance,
- Néonatalogie.

# Sous-sol -1

Emprise programme: 2 935 m2 SDO

- Vestiaires du personnel du bloc,
- Vestiaires généraux du personnel,
- UPDM,
- Biberonnerie,
- Logistique générale,
- Locaux techniques.

# Légende

Accès et Hall

**Hospitalisations** 

Hospitalisation classique

<u>Plateau technique</u>

Bloc opératoire

Autres plateau technique

Logistique médicale

Laboratoire de Biologie - EFS

Accueil des patients

Urgences Hôpital de Jour

Consultations - Explorations fonctionnelles

### Espaces tertiaires

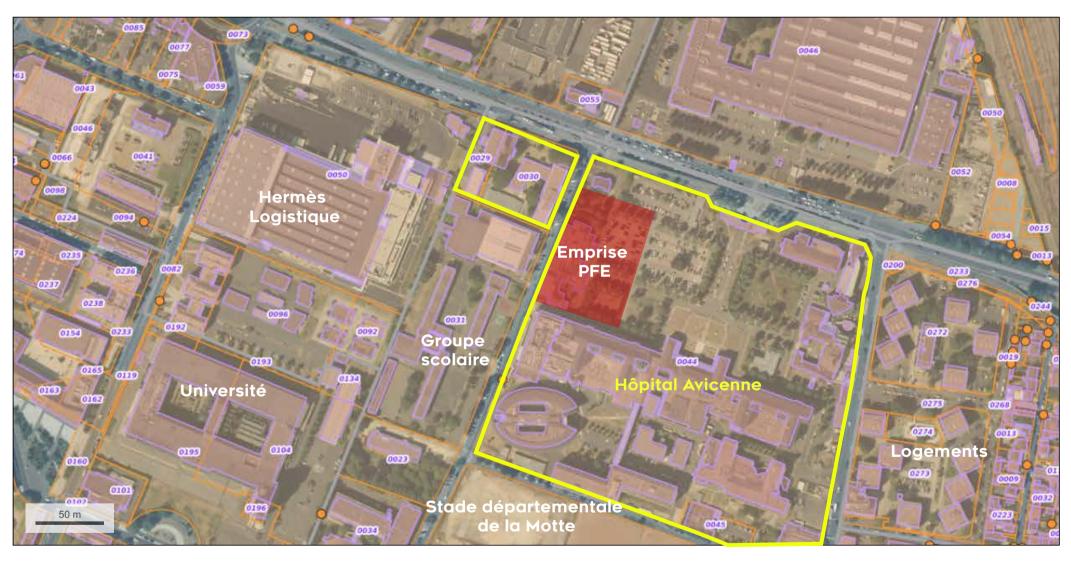
Administration médicale

Administration générale

Locaux techniques

Locaux techniques

# Annexe 5



© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Echelle 1:4 000





Annexe n°6: Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

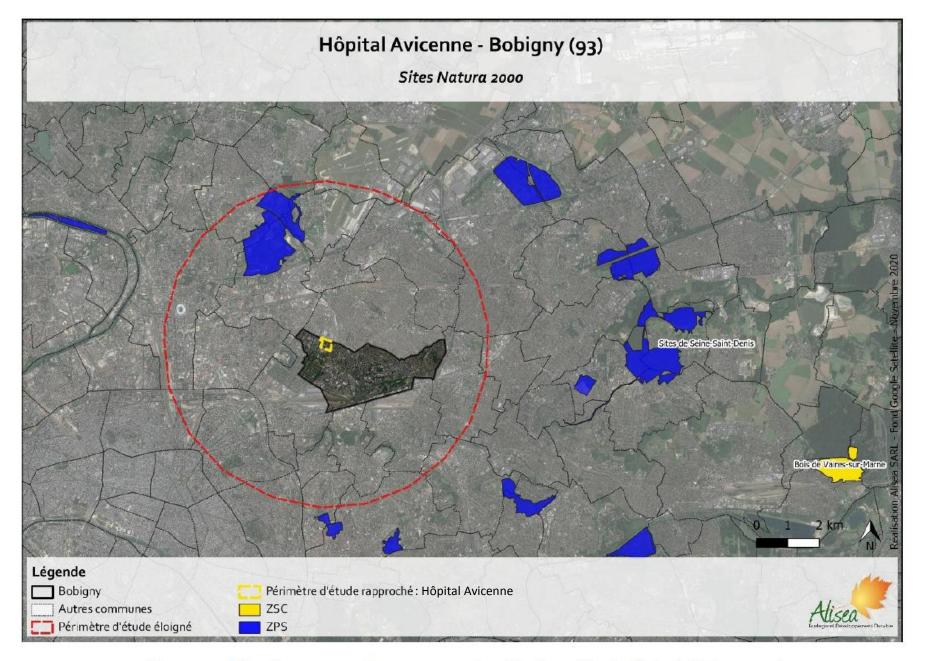


Figure 11 – Sites Natura 2000 dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)